PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 25.2***
Chrono 15157

Rapporteur ***: Monsieur Gaël NOFRI***

Service ***:*** **Direction Stationnement payant sur voirie et fourrière**

Commission : ***1 - CADRE DE VIE, SECURITE, PROXIMITE ET COMMERCE***
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

Objet : **Extension du périmètre du stationnement payant sur voirie sur le secteur de Saint-Isidore, zone tarifaire modulée de stationnement payant sur voirie pour les résidents situés en zone périphérique du centre-ville, redéfinition du périmètre sur le secteur Tzaréwitch et intégration de rues dans le périmètre du stationnement payant sur voirie.**

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-22 et L.2333-87,

Vu le code de la route, notamment les articles L.318-1 et L.411-1,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.241-3 alinéa 2,

Vu la délibération n° 57.1 du Conseil municipal du 13 novembre 2017 portant approbation de la redevance de stationnement et détermination du périmètre de stationnement payant sur voirie, applicables à compter du 1er janvier 2018 ainsi que ses annexes,

Vu les délibérations n° 66.2 du 11 octobre 2018, n° 65.2 du 27 septembre 2019 et n° 25.3 du 31 juillet 2020 portant notamment sur les extensions du périmètre du stationnement payant sur voirie,

Vu la délibération n° 66.2 du 11 octobre 2018 portant notamment sur l'instauration d'une zone tarifaire modulée de stationnement payant sur voirie pour les résidents situés en zone périphérique du centre-ville,

Vu l'arrêté municipal n° 2019-04438 réglementant le stationnement sur voirie sur la commune de Nice et abrogeant l'arrêté municipal n° 2019-03420,

Vu le schéma directeur des transports urbains approuvé par la délibération n° 0.6 du Conseil communautaire du 4 décembre 2009,

Vu et bilan à mi-parcours et l'actualisation du schéma directeur du réseau de transport urbain 20230 à l'horizon 2040 par délibération n°0.2 du Conseil métropolitain du 23 juillet 2020,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 25.2***
Chrono 15157

Rapporteur ***: Monsieur Gaël NOFRI***

Service ***:*** **Direction Stationnement payant sur voirie et fourrière**

Commission : ***1 - CADRE DE VIE, SECURITE, PROXIMITE ET COMMERCE***
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

Objet : **Extension du périmètre du stationnement payant sur voirie sur le secteur de Saint-Isidore, zone tarifaire modulée de stationnement payant sur voirie pour les résidents situés en zone périphérique du centre-ville, redéfinition du périmètre sur le secteur Tzaréwitch et intégration de rues dans le périmètre du stationnement payant sur voirie.**

Considérant que la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant sur voirie à Nice ainsi que les extensions du périmètre sur lequel il s'applique, ont permis d'améliorer considérablement la rotation des véhicules sur les emplacements de stationnement concernés,

Considérant d'une part que la ligne 3 du tramway à Nice reliant les pôles majeurs de l'Eco-Vallée : l'aéroport, le Grand Arénas, le Pôle d'Echanges Multimodal Saint-Augustin, Nice-Méridia, le stade de l'Allianz Riviera, le pôle commercial Nice Valley, Ikea et le quartier Saint-Isidore, a été mise en service en novembre 2019,

Considérant qu'en plus de la création des deux parcs relais, Charles Ehrmann et Allianz Riviera ainsi que de la création d'une zone de stationnement payant sur voirie avenue Simone Veil, il convient également de réguler le stationnement de surface sur le quartier de Saint-Isidore,

Considérant la demande du comité de quartier de Saint-Isidore, des commerçants et d'une partie de la population,

Considérant la consultation publique effectuée sur le secteur de Saint-Isidore du 15 juillet au 15 août 2021,

Considérant que cette demande en faveur de l'extension du stationnement payant sur voirie sur ce quartier est issue d'un travail de concertation préalable conduit par la ville de Nice en partenariat avec les représentants des riverains de Saint-Isidore, le comité de quartier et les commerçants réunis en groupe de travail et qu'elle doit permettre la rotation du stationnement des véhicules, la réduction du nombre de voitures ventouses et de lutter contre les difficultés de stationnement,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 25.2***
Chrono 15157

Rapporteur ***: Monsieur Gaël NOFRI***

Service ***:*** **Direction Stationnement payant sur voirie et fourrière**

Commission : ***1 - CADRE DE VIE, SECURITE, PROXIMITE ET COMMERCE***
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

Objet : **Extension du périmètre du stationnement payant sur voirie sur le secteur de Saint-Isidore, zone tarifaire modulée de stationnement payant sur voirie pour les résidents situés en zone périphérique du centre-ville, redéfinition du périmètre sur le secteur Tzaréwitch et intégration de rues dans le périmètre du stationnement payant sur voirie.**

Considérant qu'il est ainsi proposé de créer le périmètre du stationnement payant sur voirie, nécessitant la création d'une zone supplémentaire dénommée zone N°16, s'ajoutant aux 15 zones de stationnement existantes :

- avenue Auguste Vérola, du boulevard des Jardiniers jusqu'à l'avenue Angélique Braquet,
- parc-autos de surface Angélique Braquet,
- avenue Auguste Vérola jusqu'à l'avenue Sainte-Marguerite,
- parc-autos de surface au droit des numéros 2, 4 et 6 de l'avenue Auguste Vérola,
- avenue Auguste Vérola jusqu'à l'avenue Pierre de Coubertin,
- avenue Pierre de Coubertin jusqu'à l'aplomb de l'avenue Gustave Eiffel,
- avenue Pierre de Coubertin jusqu'à l'avenue Auguste Vérola,
- avenue Auguste Vérola jusqu'au boulevard des Jardiniers,

Considérant que cette extension de périmètre de stationnement payant sur voirie sur le secteur de Saint-Isidore ainsi définie nécessite la création d'une tarification modulée pour les abonnés résidents de ce secteur,

Considérant que la configuration topographique du quartier de Saint-Isidore, situé en périphérie du centre-ville, lieu d'intermodalité, est une zone drainant les flux de circulation intra quartiers et servant de lieu de transit,

Considérant qu'il y a lieu de préserver l'équilibre entre l'activité commerciale et le quartier résidentiel de Saint-Isidore, qui se situe aux abords du tramway,

Considérant que ce secteur est en rupture avec le périmètre actuel de stationnement payant sur voirie, constituant ainsi une discontinuité du stationnement payant,

Considérant que, compte tenu de la configuration de ce secteur situé en périphérie du centre-ville, de la sur-fréquentation (voitures ventouses, faible rotation) et du ratio du nombre de places pour les résidents dans ces secteurs qui est moindre que celui du centre-ville, les résidents sont contraints de stationner leur véhicule à distance de leur lieu de résidence,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 25.2***
Chrono 15157

Rapporteur ***: Monsieur Gaël NOFRI***

Service ***:*** **Direction Stationnement payant sur voirie et fourrière**

Commission : ***1 - CADRE DE VIE, SECURITE, PROXIMITE ET COMMERCE***
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

Objet : **Extension du périmètre du stationnement payant sur voirie sur le secteur de Saint-Isidore, zone tarifaire modulée de stationnement payant sur voirie pour les résidents situés en zone périphérique du centre-ville, redéfinition du périmètre sur le secteur Tzaréwitch et intégration de rues dans le périmètre du stationnement payant sur voirie.**

Considérant que pour ces raisons, il est proposé un tarif modulé pour les résidents, sur le secteur de Saint-Isidore et ce conformément aux tarifications approuvées par délibération n°66.2 du 11 octobre 2018 portant notamment sur l'instauration d'une zone tarifaire modulée de stationnement payant sur voirie pour les résidents situés en zone périphérique du centre-ville,

Considérant d'autre part que par délibération n° 25.3 du Conseil municipal du 31 juillet 2020, la Ville a décidé d'étendre le périmètre du stationnement payant sur voirie dans les secteurs suivants :

- boulevard Tzaréwitch, du croisement avec la rue Cluvier jusqu'au croisement avec l'avenue Général Weygand,
- avenue Général Weygand,
- avenue Anatole France jusqu'à l'avenue René Maurice,
- rue Jean Aicard, du croisement avec l'avenue René Maurice au croisement avec l'avenue Anatole France,
- avenue Suzanne Lenglen,
- avenue René Maurice jusqu'au boulevard Parc Impérial,
- boulevard du Parc Impérial jusqu'au croisement avec le boulevard Gambetta.

Considérant que le comité de quartier Parc Impérial/Gambetta fait état depuis d'un report croissant de stationnement de longue durée sur le secteur Parc Impérial/Gambetta, générant des difficultés importantes de stationnement des véhicules,

Considérant que pour cette raison, le comité de quartier Parc Impérial/Gambetta a demandé l'extension du stationnement payant sur ce secteur afin de permettre la rotation du stationnement des véhicules, la réduction du nombre de voitures ventouses et la lutte contre les difficultés de stationnement,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 25.2***
Chrono 15157

Rapporteur ***: Monsieur Gaël NOFRI***

Service ***:*** **Direction Stationnement payant sur voirie et fourrière**

Commission : ***1 - CADRE DE VIE, SECURITE, PROXIMITE ET COMMERCE***
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

Objet : **Extension du périmètre du stationnement payant sur voirie sur le secteur de Saint-Isidore, zone tarifaire modulée de stationnement payant sur voirie pour les résidents situés en zone périphérique du centre-ville, redéfinition du périmètre sur le secteur Tzaréwitch et intégration de rues dans le périmètre du stationnement payant sur voirie.**

Considérant que pour donner suite à cette nouvelle demande du comité de quartier Parc Impérial/Gambetta, il est proposé de compléter le maillage de zone de stationnement payant en redéfinissant le périmètre comme ci-dessous :

- boulevard du Parc Impérial jusqu'à l'avenue René Maurice,
- avenue René Maurice jusqu'à l'avenue Suzanne Lenglen,
- avenue Suzanne Lenglen,
- rue Jean Aicard jusqu'à l'avenue Paul Arène,
- avenue Paul Arène jusqu'à la rue Roger Martin du Gard (voie non comprise),
- avenue Paul Arène jusqu'au boulevard Tzaréwitch,
- boulevard Tzaréwitch jusqu'à la rue Cluvier,
- rue Cluvier jusqu'au pont de la voie Mathis,
- parking Cluvier,
- rue Cluvier jusqu'au boulevard Tzaréwitch,
- boulevard Tzaréwitch jusqu'au boulevard Gambetta.

Considérant que l'extension de périmètre de stationnement payant sur voirie sur le secteur de Gambetta ainsi définie, complètera la zone de stationnement n° 9,

Considérant enfin qu'il y a lieu d'ajuster les périmètres des zones 9, 10 et 14 en y intégrant les rues suivantes :

- l'avenue Romain Rolland comprise entre la rue François Pellos et l'avenue Raymond Comboul et l'avenue Raymond Comboul jusqu'à la rue Raiberti à la zone 10,
- l'avenue Raymond Comboul comprise entre de la rue François Pellos jusqu'à la rue Raiberti et la rue Raiberti jusqu'à François Pellos à la Zone 9,
- le Chemin de la Costière du 1 au 14 à la zone 14.

Considérant que les projets d'extension et de création précités modifient les annexes I, II et III de la délibération n° 25.3 du Conseil municipal du 31 juillet 2020,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 25.2***
Chrono 15157

Rapporteur ***: Monsieur Gaël NOFRI***

Service ***:*** **Direction Stationnement payant sur voirie et fourrière**

Commission : ***1 - CADRE DE VIE, SECURITE, PROXIMITE ET COMMERCE***
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

Objet : **Extension du périmètre du stationnement payant sur voirie sur le secteur de Saint-Isidore, zone tarifaire modulée de stationnement payant sur voirie pour les résidents situés en zone périphérique du centre-ville, redéfinition du périmètre sur le secteur Tzaréwitch et intégration de rues dans le périmètre du stationnement payant sur voirie.**

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

1. **approuver l'extension du périmètre du stationnement payant sur voirie qui constituera une nouvelle partie de la zone de stationnement n° 9 :**

   - **boulevard du Parc Impérial jusqu'à l'avenue René Maurice,**
   - **avenue René Maurice jusqu'à l'avenue Suzanne Lenglen,**
   - **avenue Suzanne Lenglen,**
   - **rue Jean Aicard jusqu'à l'avenue Paul Arène,**
   - **avenue Paul Arène jusqu'à la rue Roger Martin du Gard (voie non comprise),**
   - **avenue Paul Arène jusqu'au boulevard Tzaréwitch,**
   - **boulevard Tzaréwitch jusqu'à la rue Cluvier,**
   - **rue Cluvier jusqu'au pont de la voie Mathis,**
   - **parking Cluvier,**
   - **rue Cluvier jusqu'au Boulevard Tzaréwitch,**
   - **boulevard Tzaréwitch jusqu'au boulevard Gambetta.**

2. **approuver la création du périmètre du stationnement payant sur voirie qui constituera une nouvelle zone de stationnement, dénommée zone n° 16, incluant les rues suivantes :**

   - **avenue Auguste Vérola, du boulevard des Jardiniers jusqu'à l'avenue Angélique Braquet,**
   - **parc-autos de surface Angélique Braquet,**
   - **avenue Auguste Vérola jusqu'à l'avenue Sainte-Marguerite,**
   - **parc-autos de surface au droit des numéros 2, 4 et 6 de l'avenue Auguste Vérola,**
   - **avenue Auguste Vérola jusqu'à l'avenue Pierre de Coubertin,**
   - **avenue Pierre de Coubertin jusqu'à l'aplomb de l'avenue Gustave Eiffel,**
   - **avenue Pierre de Coubertin jusqu'à l'avenue Auguste Vérola,**
   - **avenue Auguste Vérola jusqu'au boulevard des Jardiniers.**

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2021 ***N° 25.2***
Chrono 15157

Rapporteur ***: Monsieur Gaël NOFRI***

Service ***:*** **Direction Stationnement payant sur voirie et fourrière**

Commission : ***1 - CADRE DE VIE, SECURITE, PROXIMITE ET COMMERCE***
3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

Objet : **Extension du périmètre du stationnement payant sur voirie sur le secteur de Saint-Isidore, zone tarifaire modulée de stationnement payant sur voirie pour les résidents situés en zone périphérique du centre-ville, redéfinition du périmètre sur le secteur Tzaréwitch et intégration de rues dans le périmètre du stationnement payant sur voirie.**

---

3. **autoriser l'application du tarif modulé pour les abonnés résidents situés dans le quartier de Saint-Isidore, situé en périphérie du centre-ville, selon les modalités fixées dans la délibération n°66.2 du 11 octobre 2018 portant notamment sur l'instauration d'une zone tarifaire modulée de stationnement payant sur voirie pour les résidents situés en zone périphérique du centre-ville,**

4. **approuver l'extension du périmètre du stationnement payant sur voirie sur les zones n° 9, 10 et 14 :**

   - **avenue Romain Rolland comprise entre la rue François Pellos et l'avenue Raymond Comboul et l'avenue Raymond Comboul jusqu'à la rue Raiberti à la Zone 10,**
   - **avenue Raymond Comboul comprise entre de la rue François Pellos jusqu'à la rue Raiberti et la rue Raiberti jusqu'à François Pellos à la Zone 9,**
   - **chemin de la Costière du 1 au 14 à la zone 14.**

5. **approuver la modification des annexes I, II et III de la délibération n° 25.3 du 31 juillet 2020 et leur remplacement par les annexes I, II et III de cette délibération,**

6. **autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.**